

Hôtel écologique Belle-Vue vieux-port Marseille

<https://hotelbellevuemarseille.com/poste/receptionniste-de-nuit-cdd/>

Type de poste

Temps plein, CDD de remplacement

Durée du contrat

CDD de remplacement à terme imprécis, longue durée (jusqu'au retour du salarié remplacé)

Organisme employeur

Hôtel Belle-Vue Marseille

Secteur

Hôtellerie

Lieu du poste

34 quai du port, 13002, Marseille, SUD, France

Horaires

39 heures – travail de nuit

Salaire brut mensuel (SMIC, base 35 h)

1867 €

Valide jusqu'au

31.03.2027

Date de publication

septembre 14, 2026

Date de début du poste

Dès que possible

RÉCEPTIONNISTE DE NUIT – CDD DE REMPLACEMENT

Description

L'hôtel Belle-Vue recherche son/sa réceptionniste de nuit en CDD de remplacement, à temps plein. Il s'agit d'un remplacement longue durée, sans terme précis : le contrat court jusqu'au retour du salarié remplacé. Prise de poste dès que possible. Seul(e) en poste la nuit, vous êtes le garant du bon déroulement du séjour de nos clients et de la sécurité de l'établissement, un hôtel 3 étoiles écologique situé face au Vieux-Port de Marseille.

Responsabilités

- Accueil des arrivées tardives et gestion des départs matinaux
- Clôture de la journée hôtelière (night audit), contrôle des encaissements et de la caisse
- Suivi des réservations et traitement des demandes reçues la nuit
- Facturation et préparation des documents pour l'équipe de jour
- Surveillance et sécurité de l'établissement, rondes
- Mise en place du petit déjeuner
- Transmission des consignes à la réception de jour

Qualifications

CAP / BEP ou expérience équivalente en réception.

Disponible la nuit, y compris week-end et jours fériés. Prise de poste rapide appréciée.

Expérience

Une première expérience en réception hôtelière, idéalement de nuit

Compétences

- Autonomie et sang-froid : vous êtes seul(e) en poste la nuit
- Rigueur sur la caisse et la clôture journalière
- Anglais courant exigé, une 3e langue appréciée
- Maîtrise d'un PMS hôtelier (la connaissance de Vega est un plus)

Avantages du poste

- Rémunération au SMIC : 12,31 € brut de l'heure, soit 1 867,02 € brut par mois pour 35 heures (montant en vigueur depuis le 1er juin 2026)
- Heures de la 36e à la 39e majorées de 10% selon la convention collective HCR, ou récupérées
- Majoration des heures de nuit selon la convention HCR
- 2 jours de repos consécutifs
- Indemnité nourriture
- Transport pris en charge à 50%
- Mutuelle HCR